

# Théories du droit international public

## Titulaire

Anne LAGERWALL (Coordonnateur)

## Mnémonique du cours

DROI-C5106

## Crédits ECTS

5 crédits

## Langue(s) d'enseignement

Français

## Période du cours

Deuxième quadrimestre

## Campus

Solbosch

## Contenu du cours

Ce cours entend offrir aux étudiant.e.s un aperçu de quelques unes des théories ou des approches du droit international public en rappelant les caractéristiques de théories bien connues (jus naturalisme et positivisme en droit international) mais en examinant également les analyses proposées par des approches moins connues ou moins enseignées (approches marxistes du droit international ; approches féministes du droit international ; approches tiers-mondistes du droit international ; approches constitutionnalisées du droit international ; ...). Ces théories et ces approches du droit international ne sont toutefois pas étudiées d'un point de vue uniquement théorique mais sont analysées à la lumière d'une question concrète particulière du droit international - choisie pour toute l'année - afin de mesurer spécifiquement les enjeux des choix théoriques adoptés par les participant.e.s aux débats abordant cette question. Par exemple, le cours a abordé ces dernières années l'obligation de ne pas reconnaître les situations illégales, l'obtention de preuves illégales, les obligations découlant des normes de *jus cogens*, l'immunité des Etats en cas de crimes internationaux,...

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiant.e.s de déterminer les présupposés théoriques qui sous-tendent inévitablement tout discours portant sur le droit international, qu'il s'agisse d'un discours doctrinal ou d'une décision jurisprudentielle, par exemple. Il a pour but d'amener les étudiant.e.s à pouvoir identifier ces présupposés et à pouvoir relier un discours portant sur le droit international (un article de doctrine, une décision de justice, une conférence,...) à des théories ou des approches du droit international, en identifiant dans ce discours les caractéristiques de ces théories ou de ces approches.

## Pré-requis et co-requis

### Connaissances et compétences pré-requises

Une bonne connaissance, à tout le moins passive, est requise pour pouvoir prendre part au cours qui demande, pour chaque semaine, une lecture de textes écrits tantôt en français tantôt en anglais. En outre, les étudiant.e.s doivent avoir suivi un cours de droit international public général.

### Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Après une séance d'introduction, l'enseignement sera organisé par séminaire. Chaque séminaire sera consacré à des théories ou des approches du droit international différentes. Avant chaque séance, les étudiant.e.s seront invité.e.s à lire un texte relevant du courant théorique étudié et un texte portant sur le thème de l'année afin de répondre à une série de questions à leur sujet dans une fiche de lecture (2 pages maximum). Ces fiches feront l'objet de discussions lors du séminaire, lequel aura pour but de cerner chaque courant théorique en partant des constats des étudiant.e.s.

### Support(s) de cours

Université virtuelle

### Autres renseignements

#### Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

#### Contact(s)

Anne Lagerwall

02 650 38 29

### Méthode(s) d'évaluation

Autre, Présentation orale et Examen écrit

#### Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

#### Autre(s) langue(s) d'évaluation éventuelle(s)

Anglais

## Programmes

### Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | **Master en droit** | finalité Droit public et international/  
bloc 1 et MS-DINT | **Master de spécialisation en droit  
international** | bloc U

